



Municipalité de Grand-Métis

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC, est par les présentes donné par la soussignée, directrice générale secrétaire-trésorière, que le conseil de la Municipalité de Grand-Métis a, à sa séance ordinaire tenue le 11 décembre 2017, adopté le règlement 2017-0204 ayant pour titre de «**Règlement numéro 2017-0204 sur le traitement des élus municipaux pour l'exercice 2018 et les suivants** » ;

Les intéressés pourront prendre connaissance de ce règlement au bureau municipal de Grand-Métis 70, Chemin Kempt, Grand-Métis, aux heures de bureau.

DONNÉ À GRAND-MÉTIS, CE 18 DÉCEMBRE 2017

Chantal Tremblay,
Directrice-générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICATION DE PUBLICATION

Je soussignée, Chantal Tremblay, en ma qualité de directrice générale secrétaire-trésorière de la municipalité de Grand-Métis, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public annexé aux présentes en affichant une copie à chacun des endroits établis par le conseil municipal, entre 14h00 heure et 16h30 heure le 18^{ème} jour de décembre 2017.

EN FOI DE QUOI JE DONNE CE CERTIFICAT
CE 18^{ème} JOUR DU MOIS DE DÉCEMBRE 2017.

Directrice générale secrétaire-trésorière